



Pêche de la carpe, silure, esturgeon

4 cannes par pêcheur - remise à l'eau **obligatoire** - Fermeture annuelle : février

Postes	48 heures De novembre à avril	Journée supplémentaire	Semaine Du samedi au samedi
1 pêcheur	90 €	45 €	250 €
Non pêcheur	20 €	10 €	65 €

Pêche de la carpe ouvert de 15 mars au 15 novembre - Arrivée et départ de 9h à 11 h et de 15h à 19 h.

Règlement particulier:

- 1) Chaque pêcheur pourra utiliser 4 cannes et devra pêcher en face de son poste.
- 2) Tout poisson devra être remis à l'eau sans délai dans les meilleures conditions.
- 3) Dès votre arrivée, une pièce d'identité et une caution de 50€ vous seront demandées et restituées à la fin de votre séjour.
- 4) Le pêcheur devra utiliser :
 - Tapis de réception
 - Epuisette de carpiste (grande taille)
 - Tente type "carpiste", verte ou noire
 - La technique de pêche au cheveu (hameçon simple sans ardillon)
 - Seul le barbecue à gaz est toléré
- 5) **Il est strictement interdit :**
 - d'utiliser un bateau télécommandé pour l'amorçage.
 - de pêcher le silure en utilisant un "KLONG"
 - d'utiliser un sac de conservation ou bourriche
 - de dépasser sa zone de pêche
 - d'utiliser des techniques prohibées (hameçon double, triple, gaffe)
 - d'éclairer longuement l'eau avec des lampes longue portée
- 6) Chaque poste devra être nettoyé à la fin du séjour, des WC sont à votre disposition sur le site.



Parking

Douche chauffée
à votre disposition (2 €)

Les réservations seront validées dès réception d'un acompte de 50% du montant de votre séjour, le solde payable dès votre arrivée.